

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 11 mars 2019 dans les locaux de l'EPF Normandie à ROUEN, sous la présidence de M. Luc LEMONNIER, en présence du représentant de Mme la Préfète de la Région Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier, et de M. Patrick MOREL, Agent comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2015 et n°2018-777 du 7 septembre 2018, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** le contrat du Programme d'Action Foncière signé le 14 novembre 2016, liant la Ville de **VERNON** et l'Établissement Public Foncier de Normandie,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
D E C I D E**

De réduire, à la demande de la **Ville de VERNON** (Eure), le périmètre d'intervention initialement pris en charge.

Les immeubles concernés par ce nouveau périmètre sont les suivants : parcelles cadastrées section AZ n°141, 19 et 105 pour une contenance totale de 13 152m².

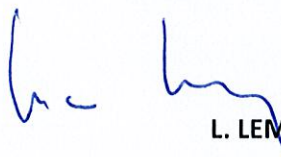
Cette intervention a pour objet le maintien d'une veille foncière, dans le cadre du projet global de requalification du boulevard urbain et des berges de Seine.

L'EPF accepte la prise en charge d'une délégation du droit de préemption urbain sur ces immeubles.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est réduite à **1 000 000 € (Compte 923 021 VERNON extension projet fonderie.**

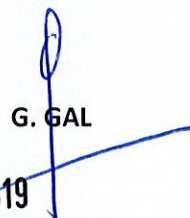
Pour Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie, absent,



L. LEMONNIER

**L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"**

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,



G. GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le **18 MARS 2019**
La Préfète,